

Mise en ligne : 15 novembre 2014.
Dernière modification : 8 juillet 2022.
www.entreprises-coloniales.fr

MANUFACTURES DE TABACS, CIGARES ET CIGARETTES J. BASTOS

Fondées, en 1838, à Oran par M. Juan Bastos.
S.A., 30 janvier 1912.

(Le Capitaliste, 29 février 1912)

Le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie vient de procéder, d'accord avec MM. Bastos, d'Oran, à la transformation en société anonyme de la grande marque algérienne des tabacs.

(Le Temps, 4 mars 1912)

Le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie ... prépare actuellement l'introduction des actions des manufactures « Bastos », dont M. Albert Galicier est le président, et M. Emmanuel Bastos le vice-président.

Crédit foncier d'Algérie-Tunisie
(Les Annales coloniales, 9 mars 1912)

Le Foncier d'Algérie préparerait actuellement l'introduction des actions de la manufacture bien connue des cigarettes Bastos.

On sait que le siège de cette société est à Oran et qu'elle tient le premier rang parmi les affaires de tabacs algériens.

COURRIER DE LA BOURSE
BANQUES
(La Dépêche algérienne, 12 mars 1912)

Excellente tenue du Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie en reprise à 682 contre 672 en précédente huitaine ; cette banque vient de créer la Société Anonyme des Tabacs, Cigares et Cigarettes Bastos, au capital de 3.300.000 fr., avec son siège social à Oran. C'est avec la Société des Tabacs Algériens (Climent et Cie) la deuxième affaire de tabacs nord-africains que monte cet Établissement en Algérie depuis 6 mois.

CRÉDIT FONCIER D'ALGÉRIE ET DE TUNISIE

Exercice 1911
(*Le Capitaliste*, 25 juillet 1912)

[...] Dans les derniers mois de l'exercice, un accord est intervenu, à Oran, avec la Maison Bastos, pour la transformation de cette importante manufacture de tabacs en une société anonyme. [...]

Cigarettes Bastos
(*Les Annales coloniales*, 15 mars 1913)

Les bénéfices nets de cette société pour son premier exercice social qui a été seulement de onze mois, atteignent, en chiffres ronds, 510.000 fr.

Le conseil proposera la répartition d'un dividende de 7 %, soit de 35 fr. par action. Cette entreprise, constituée il y a un an en société anonyme, au capital de 600.000 fr., pour reprendre l'exploitation de la fabrique de tabac de Bastos (siège social à Oran), a été introduite dans le courant de 1912 sur le marché de Paris.

Société des Tabacs Bastos
(*Les Annales coloniales*, 5 avril 1913)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette société s'est tenue hier matin sous la présidence de M. A[Albert] Galicier, président du conseil d'administration, assisté de MM. Manuel Bastos et Le Bourgeois, scrutateurs, et de M. [Louis] Michenot, en qualité de secrétaire.

À l'unanimité, l'assemblée adopte les résolutions suivantes :

Première résolution

L'assemblée générale approuve le rapport du conseil d'administration et les comptes de l'exercice 1912 tels qu'ils sont établis dans ce rapport.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide que les 506.544 fr. 20 formant les bénéfices nets de l'exercice 1912 seront répartis de la façon suivante :

1° 5 % à la réserve légale	25.327 20
2° 5 % aux actions	165.000 00
3° Allocation au conseil (10 % du reste)	31.621 70
4° Amortissement des 10 % des frais de constitution	10.364 05
5° Amortissement de 10 % sur 1.100,000 fr., fonds de commerce	110.000 00
6° Distribution de 2 % aux actions	66.000 00
7° Report à nouveau	98.230 35

Troisième résolution

L'assemblée générale nomme M. Albéric Emerat, demeurant à Oran, et M. Albert Anthoine ¹, demeurant à Paris, commissaires aux comptes pour l'exercice 1913 avec faculté d'agir conjointement ou séparément et fixe à 500 francs l'indemnité qui sera allouée à chacun d'eux.

¹ Albert Anthoine : inspecteur, puis directeur du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie.

Quatrième résolution

L'assemblée générale, aux termes de l'article 31 des statuts, usant de la faculté donnée par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1687, relève expressément tous les administrateurs de l'interdiction résultant de l'article 31 des statuts.

Annuaire Desfossés, 1914, p. 1037 [saisi main] :

Manufacture de Tabacs, Cigares et Cigarettes

Conseil d'administration : Mme F.-A. Bastos, MM. A. Galicier, E. Bastos, E. Philippar, E. Perrot², L.-A. Bastos, A. Bastos, J. Bastos, A. Jaïs.

Annuaire Desfossés, 1917, p. 991 :

Manufacture de Tabacs, Cigares et Cigarettes

Conseil d'administration : Mme Veuve Michel, MM. A. Galicier, E. Bastos, E. Philippar, E. Perrot, L.-A. Bastos, A. Bastos, J. Bastos, A. Jaïs.

Manufacture de Tabacs, Cigares et Cigarettes

J. BASTOS

(*L'Économiste parlementaire*, 13 novembre 1919)

Le conseil d'administration, usant de la faculté qui lui a été accordée par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 27 septembre 1918, a décidé, dans sa séance du 28 juin 1919, de porter le capital social de 3.300.000 francs à 10.000.000 de francs, par la création de 13.400 actions nouvelles de 500 francs nominal.

Ces actions sont émises au prix de 725 francs, payable en souscrivant, du 10 au 30 novembre 1919. Les actions nouvelles porteront jouissance de l'exercice commençant le 1^{er} janvier 1920.

Les 13.400 actions nouvelles sont réservées, par préférence, aux propriétaires des actions existant actuellement, à raison de deux actions nouvelles pour une ancienne.

Tout actionnaire pourra aussi, en dehors de la souscription irréductible, souscrire à titre réductible ; la répartition des titres ainsi souscrits se fera au prorata des actions possédées.

La souscription sera ouverte à partir du 10 novembre 1919 et sera close le 30 du même mois aux sièges du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, à Oran, boulevard Seguin ;

À Paris, 43, rue Cambon et dans toutes ses succursales et agences en France (Bordeaux, Marseille et Nantes), Algérie, Tunisie, Maroc, ainsi qu'à Malte et Smyrne, où des bulletins de souscription seront tenus à la disposition des intéressés.

La notice, prescrite par la loi du 30 janvier 1907, a paru dans le « Bulletin des annonces légales obligatoires » à la charge des sociétés financières (numéro du 27 octobre 1919).

Les formalités exigées par la loi du 31 mai 1916 concernant l'émission des valeurs mobilières ont été observées.

² Émile Perrot : avocat à Paris, 5, av. Deschanel. Marié à Louise Ernestine Gabrielle Tonnellier. Dont Marcelle Louise, mariée à Paris VII^e, le 29 nov. 1916, avec Louis Férasson, successivement secrétaire (1919), administrateur (1929) et président (1939-1951) de la Banque industrielle de l'Afrique du Nord. Voir encadré. Témoin de mariage de la mariée : Albert Galicier. Commissaire aux comptes des Phosphates tunisiens, autre affaire Galicier (1919), et administrateur, avec son gendre, des Établissements Leune à Paris : verrerie, appareillages et alliages pour laboratoires (1920).

Cigarettes Bastos
(*Le Courrier colonial*, 30 avril 1920)

L'assemblée extraordinaire du 26 avril a décidé de porter le capital de 10 millions à 11.500.000 francs par l'émission, au prix de 725 francs de 3.000 actions nouvelles de 500 francs.

Cette augmentation est destinée à l'acquisition de la manufacture de tabacs de Ben-Turqui.

CUIVRE ET PYRITES
(*Le Journal des chemins de fer*, 12 juin 1920, p. 200)

La société a pris part aux augmentations de capital de la Manufacture de tabacs, cigares et cigarettes J. Bastos,...

Étude de M^e GASQUET, notaire à Oran.
SOCIÉTÉ ANONYME
dite Manufacture de tabacs, cigares et cigarettes
J. BASTOS & Cie

AUGMENTATION DE CAPITAL
(*Le Petit Oranais*, 21 septembre 1920)

I. — Aux termes d'une délibération en date du 26 avril 1920, dont une copie est annexée à la minute d'un acte de déclaration de souscription et de versement reçus par M^e Gasquet, notaire à Oran, le 20 mai 1920

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société anonyme dite Manufacture de tabacs, cigares et cigarettes J. Bastos, dont le siège social est à Oran, rue de la Vieille Mosquée, n^o 30, a décidé que le capital de cette société, qui était de 10 millions de francs, serait porté à onze millions cinq cent mille francs, par la création de 3.000 actions de 500 francs chacune ; ces actions qui porteront le n^o 20.001 à 23.000 seront dès leur création soumises à toutes les dispositions des statuts et auront droit aux bénéfices à partir du 1^{er} mai 1920, c'est à dire qu'elles participeront aux bénéfices de l'exercice 1920, dans la proportion des deux tiers des actions formant le capital ancien de 10 millions. Elles seront assimilées aux actions anciennes après le détachement du coupon de l'exercice 1920.

Et cette assemblée générale conformément à l'article 8 du § 5 des statuts, renonçant à son droit de souscription par préférence, a décidé que les actions nouvelles seraient émises à 725 francs payables en souscrivant et seraient souscrites : 1.000 par la Banque industrielle de l'Afrique du Nord et 2.000 par M. Zedek Mahfoud Abdelkader ben Turqui, avant le 15 juin 1920.

.....
II. Suivant acte reçu par M^e Gasquet, notaire à Oran, le 20 mai 1920, et en conformité de la résolution ci-dessus rapportée à l'assemblée générale extraordinaire du 26 avril 1920, MM. Emmanuel Bastos, vice-président de la dite société, demeurant à Oran, Alfred Bastos, administrateur délégué de la dite société demeurant à Ekmulh, Louis Adolphe Bastos, administrateur de la dite société demeurant à Oran, Joseph

Cabanel, industriel demeurant à Oran, Jules Bastos, administrateur de la dite société demeurant à Oran. Le dit Alfred Bastos, ayant en outre agi aux noms et comme mandataire de : M. Zedek Mahfoud ben Abdelkader, négociant, demeurant à Alger. M. Laboubée (Simon) directeur de la Banque industrielle de l'Afrique du Nord, demeurant à Alger. M. Galicier (Albert), président au conseil d'administration de la dite société, demeurant à Paris, M. Philippar (Edmond Valéry) administrateur de la dite société, demeurant à Paris. M. Perrot (Émile), administrateur de la dite société, demeurant à Paris, M. Jaïs (Abraham), directeur de la Banque, demeurant à Oran, M. Bouland, administrateur du Crédit foncier agricole d'Algérie en vertu des pouvoirs réguliers, tous les sus-nommés ayant agi comme membres composant le conseil d'administration de la Manufacture de tabacs, cigares et cigarettes J. Bastos société anonyme dont la siège est à Oran, rue de la Vieille Mosquée, n° 30.

Ont déclaré que les 3.000 actions formant l'augmentation de capital de un million cinq cent mille francs décidée par l'assemblée générale des actionnaires du 26 avril 1920, avaient été entièrement souscrites à concurrence de mille francs par la Banque industrielle de l'Afrique du Nord dont le siège social est à Alger, boulevard de la République 5, et de deux mille par M. Zedek Mahfoud ben Abdelkader Turki, propriétaire demeurant à Alger, rue de Rome, n° 1, et qu'il avait été versé par chaque souscripteur la totalité du montant des actions par lui souscrites ainsi que le montant de la prime, soit au total la somme de deux millions cent soixante quinze mille francs, qui se trouvait déposée dans la caisse du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie.

.....

LES MANUFACTURES J. BASTOS
(*L'Afrique du Nord illustrée*, 1^{er} janvier 1921)



La façade nord des Établissements Bastos.

La famille Bastos est de celles dont l'œuvre participe étroitement à l'histoire industrielle et économique de l'Algérie, et devant les résultats magnifiques obtenus aujourd'hui par le petit-fils, M. Alfred Bastos, on ne peut s'empêcher de songer aux origines modestes de cette fortune, édifiée sur le travail, à force d'activité, d'énergie, d'intelligence.

C'est ce que les premiers Oranais ont fort justement signalé en évoquant la figure bien algérienne de l'aïeul, débarquant dans la rade d'Oran — alors une petite ville — et jetant les fondations de l'humble usine dont il devait être, pendant longtemps, l'unique ouvrier.

Depuis, la rade est devenue un port, Oran, l'une des capitales maîtresses de l'Afrique du Nord, la petite usine, une grande manufacture, dont la renommée est aujourd'hui mondiale.

Ainsi Jean, Emmanuel et Alfred Bastos représentent-ils, dans leur trilogie, la dynastie algérienne à qui trois générations suffisent pour jeter les bases d'une œuvre, la développer par des prodiges d'économie et de travail et l'étendre enfin, en accord avec les idées nouvelles et les pays nouveaux, dans un magnifique rayonnement.

À M. Alfred Bastos échoit aujourd'hui ce vaste héritage.

Ce n'est que justice, car nul n'ignore la part considérable prise par M. Alfred Bastos dans les affaires de la maison paternelle et que le fils aîné du défunt est, depuis longtemps, le véritable chef de cette maison.

Depuis 1912, en effet, époque à laquelle fut constituée la Société « C. Bastos », il assumait la lourde charge et les pesantes responsabilités d'une direction à laquelle sa haute compétence a donné plus d'ampleur encore.

C'est à M. Alfred Bastos que l'on doit la création des trois usines d'Oran, des deux manufactures d'Alger, de celle de Bruxelles, de celle de Barranquilla, en Colombie, sans omettre les comptoirs, les agences et les dépôts que cette importante société a fondés dans le monde entier.

Aussi M. Emmanuel Bastos, sachant bien sur quelle force nouvelle allait s'appuyer désormais l'avenir de son entreprise, en avait-il abandonné, sans crainte, l'entière direction à son fils.

Il faut donc associer étroitement M. Alfred Bastos aux éloges si mérités que toute la presse algérienne adressait à M. Emmanuel Bastos, qui vient tout récemment de disparaître.

Saluons ici d'un nouvel hommage celui qui dut mourir heureux à la pensée qu'il laissait entre des mains puissantes et sûres de l'avenir, les destinées de sa maison.

La maison J. Bastos fut fondée, en 1838, par M. Juan Bastos venu à Oran dès les premiers jours de la conquête de l'Algérie.

Point n'est besoin d'insister sur les difficultés sans nombre qu'eut à surmonter ce travailleur infatigable et il lui a fallu une énergie et un esprit de résolution pour arriver aux résultats que pût atteindre ce dernier, avant sa mort. Au décès de M. Juan Bastos, ses fils continuèrent la suite des affaires dans une étroite collaboration d'idées et de travail qui leur permirent de développer encore davantage l'œuvre commencée par leur père.

L'extension considérable des affaires et les projets de développement que nécessitait la marche ascendante des affaires obligèrent MM. Bastos frères à transformer, en 1912, leur affaire en société anonyme au capital de 3.300.000 francs.

Cette transformation amena un accroissement plus grand des affaires et l'acquisition ainsi que l'installation d'autres manufactures, tant en Algérie qu'à l'étranger. Dans ce but, la société porta son capital de 8.300.000 francs à 10 millions, puis à 11 millions 500.000 francs, le siège social de la société est toujours à Oran, berceau de la maison J. Bastos, mais le siège administratif est à Paris, 43, rue Cambon.

La société a à sa tête un conseil d'administration, composé de personnes de la plus haute compétence et de la plus grande notoriété. Son président est M. Albert Galicier.

Pour donner une idée bien faible encore de la puissance de cette société et de l'importance de ses exportations, nous ajouterons qu'indépendamment de ses deux manufactures d'Oran — modèles d'organisation et d'installation —, elle possède également à Oran une filiale : la manufacture Dahan, dont les produits jouissent, auprès de la clientèle, d'une faveur qui n'est point usurpée.

Outre ces trois manufactures d'Oran, cette société possède, comme nous l'avons déjà signalé, deux manufactures à Alger, une à Bruxelles et une à Barranquilla (Colombie).

Malgré ses sept manufactures, ce n'est qu'assez difficilement que la société J. Bastos parvient à satisfaire sa nombreuse clientèle.

Indépendamment, en effet, des manufactures de Bruxelles, qui fournit toute la Belgique, et de Barranquilla qui fournit toute la Colombie, les manufactures d'Oran exportent leurs produits dans l'univers entier.

L'unique raison de la faveur dont jouissent, les produits des manufactures Bastos réside dans le fait que cette société n'utilise que des tabacs de toute première qualité, lesquels, emmagasinés très longtemps dans ses vastes entrepôts, acquièrent des propriétés spéciales permettant ainsi d'obtenir des tabacs manufacturés possédant constamment le même arôme spécial et unique qui vaut à ces produits la renommée mondiale qu'ils se sont faite.

Les tabacs, cigares et cigarettes Bastos sont donc fumés dans les cinq parties du monde, où cette société possède des agents et dépositaires qui déploient leur activité à étendre davantage la consommation des produits de ses manufactures.

Les photographies que nous reproduisons ici donnent un léger aperçu de l'importance de ces manufactures qui disposent d'un matériel mécanique perfectionné permettant d'atteindre le summum du fini, tant dans la fabrication que dans la présentation.

Notons, en passant, que les diverses manufactures de tabacs « J. Bastos » occupent continuellement un nombre approximatif de 2.500 ouvriers.

Disons, pour terminer, que la Société « J. Bastos » a, dans toutes les expositions universelles, légitimement triomphé de ses concurrents.

Indépendamment, en effet, des médailles d'or obtenues aux Expositions universelles de Paris, 1889 et 1900, cette société s'est vu décerner un grand prix à l'Exposition universelle de Saint-Louis (États-Unis) en 1904, grand prix et rappel de grand prix à Liège, 1905, grand prix à Marseille 1900, grand prix à Turin 1911, grand prix à Gand 1918, et déclarée hors-concours à Londres 1908, hors concours à Bruxelles 1910 et, tout récemment encore, hors concours à Strasbourg 1919. Son directeur général, M. Alfred Bastos, ayant, en outre, été membre du jury à ces trois dernières expositions.

La plus grande part des merveilleux résultats acquis par cette puissante société revient, sans conteste, à son directeur général, M. Alfred Bastos. qui la dirige, depuis sa fondation, et qui, par son inlassable activité, conduit vers des destinées toujours meilleures, toujours plus belles, les manufactures de tabacs, cigares et cigarettes « J. Bastos », résultats qui, s'ils n'étaient tangibles, pourraient être taxés d'irréalisables, voire même de surhumains.

La culture du tabac est une des plus grandes ressources de l'Afrique du Nord.

Or, les lieux les plus renommés pour sa culture sont : La Havane, Bornéo, le Brésil, la Virginie, le Mexique, l'île de Ceylan : il faut reconnaître que la production de l'Algérie n'est pas inférieure à celle de ces grands centres d'exploitation.

On y fabrique cigares et cigarettes, en quantité considérable.

Il y a quarante ans, les cigares ordinaires étaient uniquement composés de feuilles de Virginie, de Kentucky et de Maryland. Ces crus exotiques, ou du moins les deux premiers, cédèrent la place, à partir de 1841 et de 1850, aux tabacs d'Algérie.

Ces changements furent bientôt suivis par l'introduction des tabacs indigènes légers dont le taux d'emploi, d'abord de 15 pour 100, atteint, en 1869, 50 pour 100 et est encore aujourd'hui de 44 pour 100.

Quand l'on songe aux progrès surprenants accomplis depuis 1835 dans la confection des cigares et des cigarettes, on demeure étonné d'admiration et de surprise. À cette époque, les intérieurs se composaient de feuilles plaquées enroulées autour d'une aiguille centrale que l'on retirait pour que le cigare brûlât.

Puis, ce fut la création de différents systèmes de confection mécanique, la machine Reininger entre autres appliquée au roulage des cigares à bout coupé, et la machine Susini, qui permettait, vers 1860, de fabriquer à La Havane plus de trois millions de cigarettes par jour.

L'Allemagne, toujours industrielle, étudiait à son tour toutes les possibilités de perfectionnements à apporter à la confection des tabacs exotiques et créait à Hambourg l'une des fabriques les plus considérables et les plus parfaites du monde.

Aujourd'hui, les machines se sont substituées peu à peu à l'ouvrière. Elles coupent le tabac en portions égales et l'offrent à la sorte dans l'élégant étui de cigarettes impeccables.

Il n'est pas jusqu'aux emboîtages qui ne se fassent automatiquement par milliers en quelques heures.

Légendes

Une des salles des cigarières.

M. Juan Bastos, fondateur de la marque des cigares et cigarettes Bastos.

Salle occupée par les cigarières.

Grande salle occupée par les cigarières.

Une des salles des machines à cigarettes.

L'imprimerie.

Une des salles d'empaqueteuses.

La fabrique Bastos compte-parmi les plus perfectionnées de l'Afrique du Nord.
La salle des moteurs.

ABSORPTION BEN TURQUI, ALGER
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Ben_Turqui_et_Cie.pdf

Banque industrielle de l'Afrique du Nord
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
du 3 juin 1921
(*Le Sémaphore algérien*, 24 juin 1921)

[...] Nous avons été amenés à favoriser la fusion des deux plus importantes manufactures de tabacs algériens, la Société Bastos et les Établissements Ben Turki.
[...]

Les Cigarettes Bastos
(*Le Sémaphore algérien*, 26 octobre 1921)

Nous lisons dans le « Journal des banquiers » à propos de la Société Bastos :

« Comme les diverses entreprises de tabacs que nous avons eu l'occasion d'étudier, cette société est dans une brillante situation. Son siège social est établi à Oran, où elle possède d'importantes manufactures ; elle en a établi également en Belgique et en Colombie ; enfin, elle a des intérêts liés avec la puissance Compagnie générale des tabacs.

« Jusqu'en 1919, le capital est resté fixé à 3.300.000 francs et le dividende a progressé par étapes de 35 francs en 1912 à 65 francs en 1919 ; en 1914 toutefois, il fut fixé à 25 francs. En 1920, le capital fut porté à 1.500.000 francs. Malgré cette importante augmentation du fonds social, le dividende fut fixé à 60 francs ; les bénéfices nets se sont élevés à 1.838.000 francs contre 681.000 francs en 1910. Le dernier bilan chiffre à 4 millions 1/2 les immobilisations ; en regard de ce poste, les marchandises en magasin figurent pour 18.975.000 francs et les créances et disponibilités diverses pour 8 millions. Les actions cotent 900 francs ; elles se capitalisent donc à 6 % brut environ ; c'est un taux qui paraît satisfaisant, étant donné la solidité de l'affaire et ses perspectives d'avenir. »

Société des manufactures de tabacs,
cigares et cigarettes J. Bastos, Oran
(*Les Annales coloniales*, 16 avril 1922)

La maison J. Bastos fut fondée, en 1838, par M. Juan Bastos venu à Oran dès les premiers jours de la conquête de l'Algérie.

Point n'est besoin d'insister sur les difficultés sans nombre qu'eut à surmonter ce travailleur infatigable et il lui a fallu une énergie et un esprit de résolution, pour arriver aux résultats que pût atteindre ce dernier, avant sa mort.

Au décès de M. Juan Bastos, ses fils continuèrent la suite des affaires dans une étroite collaboration d'idées et de travail qui leur permirent de développer encore davantage l'œuvre commencée par leur père.

L'extension considérable des affaires et les projets de développement que nécessitait la marche ascendante des affaires obligèrent MM. Bastos frères à transformer, en 1912, leur affaire en société anonyme au capital de 3.300.000 francs, avec le concours du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie.

Cette transformation amena un accroissement plus grand des affaires et l'acquisition ainsi que l'installation d'autres manufactures, tant en Algérie qu'à l'étranger. Dans ce but, la Société porta son capital de 3.300.000 francs à 10 millions, puis à 11.500.000 francs ; le siège social de la société est toujours à Oran, berceau de la maison J. Bastos, mais le siège administratif est à Paris, 43, rue Cambon.

La société a, à sa tête, un conseil d'administration, composé de personnes de la plus haute compétence et de la plus grande notoriété. Son président est M. Albert Galicier.

Pour donner une idée bien faible encore de la puissance de cette société et de l'importance de ses exportations, nous ajouterons qu'indépendamment de ses deux manufactures d'Oran — modèles d'organisation et d'installation — elle possède également à Oran une filiale : la manufacture Dahan, dont les produits jouissent, auprès de la clientèle, d'une faveur qui n'est point usurpée.

Outre ces trois manufactures d'Oran, cette société possède, comme nous l'avons déjà signalé, deux manufactures à Alger, une à Bruxelles, une à Barranquilla (Colombie) et une à Genève (Suisse).

Malgré ses huit manufactures, ce n'est qu'assez difficilement que la Société « J. Bastos » parvient à satisfaire sa nombreuse clientèle.

Indépendamment, en effet, des manufactures de Bruxelles, qui fournit toute la Belgique, de Barranquilla qui fournit toute la Colombie, et de Genève qui fournit toute la Suisse, les manufactures d'Oran exportent leurs produits dans l'univers entier.

L'unique raison de la faveur dont jouissent les produits des manufactures Bastos réside dans le fait que cette société n'utilise que des tabacs de toute première qualité, lesquels, emmagasinés très longtemps dans ses vastes entrepôts, acquièrent des propriétés spéciales permettant ainsi d'obtenir des tabacs manufacturés possédant constamment le même arôme spécial et unique qui vaut à ces produits la renommée mondiale qu'ils se sont faite.

Les tabacs, cigares et cigarettes Bastos sont donc fumés dans les cinq parties du monde, où cette société possède des agents, et dépositaires qui déploient leur activité à étendre davantage la consommation des produits de ses manufactures.

Il y a également lieu de noter qu'indépendamment des diverses compagnies de navigations dont la Société J. Bastos est fournisseur, telles que les Compagnies des Messageries maritimes, Compagnie générale transatlantique, The Pacific Steam Navigation Company, etc., etc., cette société fournit depuis vingt-cinq ans la régie française, ainsi que les régies tunisienne et marocaine.

La photographie que nous reproduisons ici donnent un léger aperçu de l'importance de ces manufactures qui disposent d'un matériel mécanique perfectionné permettant d'atteindre le summum du fini, tant dans la fabrication que dans la présentation.

Notons, en passant, que les diverses manufactures de tabacs « J. Bastos » occupent continuellement un nombre approximatif de 2.000 ouvriers.

Légende :

La façade nord des Établissements Bastos

MANUFACTURE DE TABACS, CIGARES ET CIGARETTES J. BASTOS

S.A. frse au capital de 11,5 MF.

Siège social : Oran, 30, r. de la Vieille-Mosquée

Siège administratif : Paris, 43, r. Cambon [= CFAT]

(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1922-1923, p. 993)

Conseil d'administration

composé de 9 à 12 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 20 actions.
GALICIER (Albert), 5, av. Émile-Deschanel, Paris ; pdt ;
BASTOS (Louis-Adolphe), r. Dufour, Oran ;
BASTOS (Alfred), r. Lahitte, Oran ;
BASTOS (Jules), 61, r. d'Arzew, Oran ;
PHILIPPART (Edmond)[CFAT], 43, r. de Courcelles, Paris ; v.-pdt ;
PERROT (Émile), 5, av. Émile-Deschanel, Paris ;
CABANEL, r. de la Remonte, Oran ;
MAHFOUD-BEN-TURQUI, 4, r. [du] Dauphiné, Alger ;
LABOUBÉE (Simon)[dir. Bq industrielle AFN], 71, r. d'Isly, Alger ;
ROULAND (Julien), 32, av. Montaigne, Paris ;

Commissaires aux comptes

ANTHOINE (Albert), 60, cours de l'Intendance, Bordeaux ;
ÉMERAT (Albéric), 9, r. d'Orléans, Oran.

Capital social. — 11,5 MF en 23.000 act. de 500 fr. entièrement libérées, sur lesquelles 3.200, en sus d'une somme espèces de 1,05 MF, ont été attribuées à la famille Bastos en rémunération de ses apports.

Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale ; 5 % d'intérêt aux act. Sur le surplus: 10 % au conseil, le reste à la disposition de l'A.G.

Hyménée

(*Les Annales coloniales*, 15 février 1923).

Nous apprenons le mariage de M^{lle} Fernande Bastos, fille de M. Alfred Bastos, avec M. Lamaizière, fondé de pouvoirs de la grande manufacture de tabacs J. Bastos, d'Oran.

SOCIÉTÉ DES TABACS J. BASTOS
(*Les Annales coloniales*, 8 juin 1923)

Les comptes de l'exercice 1922 font ressortir un bénéfice de 163.361 fr., contre une perte de 454.453 fr. en 1921.

La façade nord des Établissements Bastos

Henri, Auguste VARAIGNE
administrateur délégué

Né le 28 décembre 1879 à Bourgoin (Isère).
Fils de Antoine Henri Varaigne, 51 ans, percepteur des contributions directes, et Louise Joséphine Marie.
Marié le 24 novembre 1906 à Mlle STÉPHANNE, Nadine, Colette.

Saint-Cyrien.
Chevalier de la Légion d'honneur du 1^{er} sept. 1914 : capitaine au 24^e bataillon de chasseurs à pied.
Officier du 30 déc. 1918 : commandant d'infanterie, chef de la mission du commissariat des affaires de guerre.

Administrateur délégué de la Société J. Bastos ;
vice-président de la Société africaine des bois ;
vice-président de la Cie algérienne de réparations automobiles ;
administrateur délégué (depuis 1936) de la Manufacture de tapis d'art algériens.
Co-fondateur (1947) du Centre algérien d'études de gestion des entreprises.
Vice-président administrateur-directeur de la Société indochinoise Bastos.

Officier d'académie.
Chevalier de l'ordre de Léopold
Croix de guerre belge
Officier de l'Aigle blanc de Serbie
Distinguished Service Medal
Médaille coloniale (Maroc)
Croix de guerre avec palme (1914-1918)
Commandeur de la Légion d'honneur du 4 mars 1954.
Adr. : parc Stéphanne, chemin Yusef à Alger.
Décédé le 5 août 1964 à Alger (4^e arr.).

SOCIÉTÉ DES TABACS J. BASTOS
Assemblée ordinaire du 27 juillet
(*La Vie financière*, 6 août 1923)

.....
Conseil d'administration. — Cette année a été attristée pour notre société par la perte qu'elle a subie en la personne de M. Jais, dont l'activité et les hautes capacités ont contribué au développement de notre société. Nous prions sa famille d'agréer l'expression de nos plus vifs regrets et de nos très sincères condoléances.

Votre conseil a nommé en cours d'exercice M. le lieutenant-colonel Varaigne, officier de la Légion d'honneur, comme administrateur en remplacement de M. Jais. Nous vous demandons de ratifier cette désignation. Votre conseil a donné à M. le lieutenant-colonel Varaigne, les fonctions d'administrateur délégué à Alger.

Conformément à l'article 23 des statuts, le membre du conseil d'administration qui doit être réélu est M. Ganne, qui se représente à vos suffrages.

Nomination des commissaires aux comptes. — Conformément à la loi, vous aurez à désigner également un ou plusieurs commissaires chargés de faire un rapport sur les comptes de l'exercice 1923 à la prochaine assemblée générale. MM. Albert Anthoine et Gilbert Clémentel, précédemment désignés par vous, peuvent être réélus.

SOCIÉTÉ DES TABACS J. BASTOS
(*Les Annales coloniales*, 10 août 1923)

L'assemblée générale ordinaire a eu lieu le 27 juillet, sous la présidence de M. Albert Galicier, président du conseil d'administration.

Elle a approuvé les rapports et les comptes de l'exercice 1922, se soldant par un bénéfice net de 163.561 fr. Sur la proposition du conseil, cette somme, après attribution à la réserve légale, a été reportée à nouveau.

L'assemblée a ratifié la nomination en qualité d'administrateur de M. le lieutenant-colonel Varaigne, qui occupera les fonctions d'administrateur délégué à Alger. M. Ganne, administrateur sortant, a été réélu.

Le conseil indique dans son rapport qu'alors que le premier semestre de l'année 1922 s'est déroulé au milieu d'un marasme commercial profond, la reprise très nette qui a eu lieu dans la deuxième partie de l'année a permis, non seulement de compenser les pertes du premier semestre mais encore de réaliser un léger bénéfice de 163.000 francs, qui, s'il ne suffit pas encore à la distribution d'un dividende, est un gage sérieux des résultats qu'il est permis d'espérer de l'exercice 1923.

À l'heure actuelle, les usines d'Oran et d'Alger sont en pleine activité et les contrats importants en cours d'exécution assurent le maintien de cette activité.

La vente des produits Bastos et Ben Turki, en diminution pendant la première partie de l'année 1922, a repris très activement au cours du deuxième semestre.

Les ventes en Algérie, bien que déjà satisfaisantes et en reprise sérieuse à partir de l'été 1922, ne sont pas encore revenues aux chiffres qu'elles doivent normalement atteindre et que les belles perspectives que l'on entrevoit déjà pour la récolte de 1924 leur permettront sans doute de retrouver.

Les affaires à l'exportation ne cessent de se développer et leur chiffre augmente de mois en mois.

LÉGION D'HONNEUR
Ministère des Colonies
(*Journal officiel de la République française*, 16 août 1923, p. 8157)

Chevaliers

Bastos (Alfred-Antoine), administrateur de la Société anonyme des manufactures de tabacs J. Bastos ; 1 an de services militaires, 1 campagne de guerre. Titulaire de nombreuses médailles d'or et de grands prix dans diverses expositions. Hors concours. Vice-président du comité d'organisation et installation de la classe 76 B. Services exceptionnels rendus à l'occasion de l'exposition nationale coloniale de Marseille.

L'Algérie industrielle
Manufactures de tabacs, cigares et cigarettes J. Bastos
(*Le Sémaphore algérien*, 24 août 1923)

[...] La manufacture de Bruxelles a eu à lutter contre une concurrence très vive et à faire face à une situation économique difficile. Elle a néanmoins bouclé son budget par ses propres moyens. Le rapport signale également les efforts de la petite manufacture de Genève pour reconquérir à la marque Bastos la place que cette dernière occupait antérieurement sur le marché suisse.

Les événements et les hommes
(*Les Annales coloniales*, 8 novembre 1923)

M. Bastos, le fabricant de tabacs d'Oran, vient d'être nommé conseiller du commerce extérieur de France.

Les Annales coloniales adressent à M. Bastos, ses vives et cordiales félicitations.

1923 (novembre) : CRÉATION DE LA CIE UNIVERSELLE DES TABACS
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Universelle_Tabacs-Alger.pdf

MANUFACTURE DE TABACS J. BASTOS
(*Les Annales coloniales*, 18 juin 1925).

Les bénéfices d'exploitation de l'exercice de 1924 élèvent à 861.092 francs et seront consacrés jusqu'à concurrence de 602.368 francs à la réévaluation de l'actif.

Les bénéfices nets se chiffrent par 59.724 francs contre 518.009 francs. Il ne sera pas réparti de dividende.

Au bilan, l'actif disponible et réalisable est de 15 millions 630.311 francs en regard de 10.926.185 francs d'exigibilité.

1925 (juin) : entrée d'Henri Varaigne au conseil des
PAPETERIES ET IMPRIMERIES L. FOUQUE, Oran
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Papeteries_Fouque-Oran.pdf

La Manufacture de Tabacs J. Bastos
(*Le Journal des débats*, 9 décembre 1926)

La Société des manufactures de tabacs, cigares et cigarettes J. Bastos, dont le siège social et la principale fabrique sont à Oran, peut se flatter d'être une des plus anciennes firmes installées en Algérie. Sa fondation, par le créateur de la marque, M. Juan Bastos, remonte, en effet, à 1838, presque au lendemain de l'installation de la France en Algérie.

Depuis cette époque, la toute petite manufacture du début n'a cessé de croître, et son développement a suivi pas à pas toutes les étapes de l'expansion industrielle et commerciale de l'Algérie.

Avec ses filiales, dont la principale est la belle manufacture indigène Abdel kader ben Turki et Cie. d'Alger, la Société J. Bastos emploie, en Algérie, près de 1.000 ouvriers ou ouvrières, et participe ainsi largement à la vie économique du pays.

Le superbe bâtiment, propriété de la Société, dans lequel est installée l'usine d'Oran, se dresse aux abords immédiats des quais du port, et ses vastes ateliers, son outillage moderne en font une des plus belles installations industrielles de l'Algérie.

La Société Bastos possède 36 machines à fabriquer les cigarettes, 6 machines à empaqueter, 22 hachoirs, une installation de bluterie et broyeur pour tabac à prises, 2 presses hydrauliques, 40 machines diverses (torréfacteurs, refroidisseurs,

emboutisseuses, meules, tours, etc.). La force motrice lui est fournie partie par de puissants moteurs à gaz pauvre, partie par des moteurs électriques.

Sa production annuelle est de 1.500 millions de cigarettes, 10 millions de cigares, 650.000 kilogrammes de tabac à fumer et à priser. Cette production comporte les articles les plus divers. La Société Bastos s'est en effet, depuis ces dernières années, fixé comme but de satisfaire à tous les goûts, excessivement variés, de sa clientèle mondiale. Elle y a réussi, en spécialisant le plus possible chacune de ses usines, et, dans chacune d'elles, des ateliers séparés dans un genre de fabrication. C'est pourquoi elle est à même aujourd'hui de fournir à sa clientèle les produits les plus fins, tels que ses cigarettes « Golden Club » en pur Virginie, ses cigarettes d'Orient « Galata » et « Yasmina » et ses cigares « El Suenos », « Aiglons » et « Conservas ». En même temps, elle continue à fabriquer ses marques de cigarettes « Hygiéniques bleues à la main », « Rosés » et « Extra-fines » qui ont fait, depuis près d'un siècle, la réputation de la maison. Enfin, la Société Bastos a mis au point une série de fabrications destinées surtout à sa clientèle indigène d'Algérie et d'Indochine : tabac à fumer, à priser, à mâcher, cigarettes et cigares, pour lesquels elle est arrivée à allier une qualité irréprochable — car les indigènes sont des fumeurs avertis — avec les prix les plus réduits. Après la guerre, la Société Bastos a eu, comme tant d'autres affaires importantes, à traverser une dure crise de rajustement aux conditions nouvelles nées de la guerre. Elle est actuellement heureusement sortie de cette crise, pendant laquelle elle avait vu ses résultats bénéficiaires réduits presque à néant par les sacrifices qu'elle a dû consentir pour transformer en grande partie ses fabrications et pour s'assurer des débouchés d'avenir.

On peut se rendre compte de l'étendue de ces sacrifices en comparant les résultats des exercices écoulés depuis 1920

	Résultats (fr.)
1920	1.838.303 60
1921	- 380.438 98
1922	163.361 13
1923	518.00907
1924	59.72403
1925	117.636 91

On peut estimer aujourd'hui que la période des sacrifices est terminée, et que la Société J. Bastos a, à nouveau, devant elle, avec ses débouchés reconquis, ses fabrications rajeunies et modernisées, un bel avenir, digne de son ancienne réputation et de la place importante qu'elle occupe dans la vie industrielle de l'Afrique du Nord.

MANUFACTURE DE TABACS, CIGARES ET CIGARETTES J. BASTOS

S.A. frse au capital de 11,5 MF.

Siège social : Oran, 30, r. de la Vieille-Mosquée

Siège administratif : Paris, 43, r. Cambon [= CFAT]

Registre du commerce : Oran, n° 326

(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,

Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 980)

Conseil d'administration

composé de 9 à 12 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 20 actions.

GALICIER (Albert), 5, av. Émile-Deschanel, Paris ; pdt ;
PHILIPPAR (Edmond)[CFAT], 43, r. de Courcelles, Paris ; v.-pdt ;
VARAIGNE (Henri), villa Stephann, chemin Yusuf, Alger ; adm. délégué ;
BASTOS (Louis-Adolphe), 1, r. Boyer, Oran ;
BASTOS (Jules), 61, r. d'Arzew, Oran ;
PERROT (Émile), 5, av. Émile-Deschanel, Paris ;
CABANEL, r. Alsace-Lorraine, Oran ;
MAHFOUD-BEN-TURQUI, 4, r. du Dauphiné, Alger ;
LABOUBÉE (Simon)[dir. Bq industrielle AFN], 71, r. d'Isly, Alger ;
ROULAND (Julien)[Crédit fonc. Alg. Tun.], 32, av. Montaigne, Paris ;
GANNE (Maurice), 67, r. Nicolo, Paris ;
ALLEL-BEN-TURQUI, 4, r. du Dauphiné, Alger.

Commissaires aux comptes

ANTHOINE (Albert), 22, av. Matignon, Paris ;
CLÉMENTEL (Gilbert), 78, r. de Passy, Paris.

Manufacture de tabacs, cigares et cigarettes J. Bastos (*Le Journal des finances*, 11 juin 1927)

Les actionnaires se sont réunis le 9 juin, en assemblée ordinaire, sous la présidence de M. [Albert] Galicier, président du conseil.

L'exercice 1926 a confirmé les prévisions faites par le conseil l'an dernier. Les ventes ont progressé dans une proportion de 8 % en poids et de 35 % en valeur. Dans le même temps, le taux des charges par rapport aux chiffres d'affaires a baissé dans une proportion de 8 %.

Les bénéfices nets s'élèvent à 1.158,357 fr. 09 après divers amortissements de 406.000 francs environ.

Le rapport fait connaître que les efforts entrepris pour le lancement de produits de luxe commencent à donner des résultats fort intéressants. On constate une recrudescence marquée des ventes en Algérie et en Indochine. La situation financière de la société est bonne. Enfin, les débuts de l'exercice 1927 sont également encourageants.

Les comptes ont été approuvés. Le dividende est fixé à 35 francs par action, soit net 32 fr. 10 par action nominative et 9 francs par action au porteur.

Manufacture de tabacs, cigares et cigarettes J. Bastos (*Le Journal des finances*, 29 juin 1928)

Cette société, dont le siège est à Oran, a été fondée en 1912 pour exploiter plusieurs manufactures de tabac, dont les principales, outre celle d'Oran, sont situées à Alger, Bruxelles et Genève. Le capital, de 3.300.090 francs à l'origine, a été porté en janvier 1920 à 10 millions et en mai de la même année à 11.590.000 fr. 11 est divisé en 23.000 actions de 590 francs. Il n'existe ni part de fondateur, ni dette obligataire.

La société, qui prenait la suite d'une vieille maison oranaise, la maison J. Bastos, a connu des débuts relativement faciles ; l'affaire avait déjà une importante clientèle et a

réalisé des bénéfices qui lui ont permis de rémunérer régulièrement son capital jusqu'en 1920. À cette date s'est ouverte une période de crise, due à la fois à la surproduction qui a entraîné une concurrence anormale et aux restrictions douanières établies par divers pays acheteurs. Enfin, en 1925, de nouvelles mesures administratives prises par la Régie algérienne sont venues porter atteinte à l'industrie des tabacs et réduire encore la marge bénéficiaire de la Manufacture J. Bastos. Durant cette période, la société a mené une existence précaire, luttant à grand-peine contre la concurrence étrangère qui, grâce à une publicité intense, lançait des produits de luxe supérieurs aux siens. Elle a dû entreprendre alors une lutte acharnée pour regagner le terrain perdu. Les deux derniers exercices accusent une réelle amélioration qui résulte en particulier de la création et du lancement d'une cigarette de luxe, la « Golden Club », qui a été accueillie avec un certain succès. Le tableau suivant montre quelles ont été les étapes de cette période critique :

Exercice	Résultats	Amortiss. et Réserves	Divid. par act.
1920	1.833.303	387.847	60
1921	- 454.452	néant	néant
1922	163.361	8.168	—
1923	518.009	525.901	—
1924	59.724	néant	—
1925	117.637	—	—
1926	1.158.357	693.079	35
1927	1.377.739	(pas connu)	35

Le bilan au 31 décembre 1926 peut se résumer de la façon suivante : les immobilisations se montent à 6.815.060 francs, le disponible atteint 374.000 francs. Les débiteurs et stocks s'élèvent ensemble à 16 millions. Au passif, le montant exigible atteint environ 10.572.000. La longue période de crise récemment traversée n'a pas permis à la société de pratiquer les amortissements nécessaires ; d'autre part, elle a déjà fait appel, en 1922, à ses réserves et ces dernières se limitent actuellement à la réserve légale qui se monte à 428.000 francs et est encore loin d'avoir atteint la proportion imposée, il convient de souligner également l'importance excessive des stocks qui sont évalués à plus de 11 millions, sans qu'il soit prévu de provision pour dépréciation éventuelle. Quant aux disponibilités immédiates, elles se limitent à l'encaisse, qui est revenue de 565.000 francs en 1925 à 374.000 en 1926 ; la société ne possède pas de portefeuille-titres. S'il y a lieu de noter, au passif, la disparition du poste « crédit de campagne » qui représentait les avances consenties annuellement par les banques pendant la période d'achat des tabacs, il faut remarquer, depuis 1925, l'apparition d'un nouveau créancier, en l'espèce la régie algérienne, à laquelle la société devait plus de 4 millions en 1926.

La situation financière de la Manufacture J. Bastos n'est donc pas des plus brillantes. Certes, la société jouit, principalement en Algérie, d'une renommée étendue, et fait de louables efforts pour reconquérir le terrain perdu de 1920 à 1925. Mais elle rencontre encore de graves difficultés, concurrence, et surtout redevances importantes à la régie algérienne, qui viennent retarder sinon entraver son redressement.

La carrière boursière de l'action Bastos a subi les contrecoups des vicissitudes de l'entreprise. De 1.900 francs en 1920, son cours est tombé à 500 fr. environ en 1924 et 1925. Elle se traite aujourd'hui à 655 fr. Son rendement, sur la base du dernier dividende, atteint 5,40 %, mais à ce prix, la Bourse semble escompter davantage d'une affaire dont la convalescence paraît cependant devoir être assez longue.

Publicité 1929



Cigarettes Marylane J. Bastos
Lith. Baconnier, Alger

TABACS, CIGARES ET CIGARETTES BASTOS
(*Le Mercure africain*, 10 octobre 1929)

Une assemblée extraordinaire tenue le 23 septembre, sous la présidence de M. Albert Galicier, a autorisé le conseil à porter le capital social de 11.500.000 francs à 15 millions

par l'émission. de 7.000 actions nouvelles de 500 francs, dont la souscription est réservée, à titre irréductible, aux actionnaires actuels, à raison d'une action nouvelle pour 4 anciennes. Les actionnaires anciens auront également un droit de souscription à titre réductible, la répartition s'effectuant, le cas échéant, au prorata du nombre d'actions anciennes possédées.

D'autre part, l'assemblée a ratifié la nomination en qualité d'administrateur de M. Bovet³ et supprimé la dualité existant dans le sein du conseil d'administration, précédemment composé de membres siégeant en France et de membres siégeant en Algérie.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Dans son rapport, le conseil motive l'augmentation du fonds social par l'acquisition de terrains nouveaux à proximité de l'usine d'Alger et, pour remédier à la pénurie de main-d'œuvre par l'achat de matériel moderne à grand rendement.

CIGARETTES BASTOS (*L'Africain*, 20 juin 1930)

Les bénéfices nets de l'exercice 1929 ressortent à 1.601.160 francs contre 1.503.492 francs en 1928. Avec le report antérieur, le solde disponible s'élève à 2.975.095 contre 2.454.441 francs pour l'exercice précédent.

Le dividende fixé à l'assemblée générale du 10 juin, est de 45 fr. au lieu de 40 fr. en 1928.

TABACS BASTOS (*L'Africain*, 27 juin 1930)

L'assemblée générale ordinaire, tenue le 10 juin 1930, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1929, se soldant par un bénéfice de 1.601.160 francs, après amortissements. Le dividende, payable à partir du 15 juillet, a été fixé à 45 francs brut, soit net 41 fr. 28 au nominatif et 37 fr. 86 au porteur. « Les difficultés dues à la crise de la main-d'œuvre ne nous ont pas permis, dit le rapport, de profiter, dans toute la mesure du possible, de l'augmentation de la demande pour nos produits.

« Nous avons enregistré une augmentation très importante de notre chiffre d'affaires. Ces résultats sont dus pour beaucoup aux efforts que nous avons faits depuis plusieurs années sur le marché algérien.

Au bilan, on note une augmentation des immobilisations de 1.798.441 francs représentée par diverses installations effectuées dans les usines d'Alger et d'Oran, et nécessitées par la mise en marche du nouveau matériel et l'extension des fabrications. Les postes actif disponible et actif à réaliser sont également en accroissement par suite des approvisionnements nécessaires aux fabrications de la Société « Les Cigarettes normandes ».

L'assemblée a réélu M. Albert Galicier en qualité d'administrateur, et ratifié la nomination de MM. Louis Bovet et Jean Galicier.

³ Louis Bovet : négociant-commissaire à Marseille, administrateur délégué à Marseille de la Société marseillaise d'Outre-Mer, de Saïgon, consul d'Éthiopie à Marseille (1930), administrateur des Éts Eychenne (puis d'Unicomer) à Lomé, des Éts V.Q. Petersen et de la Socosac à Dakar, de la Société industrielle et agricole du tabac colonial (SIAT), à Brazzaville...

Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie
Assemblée générale du 16 mai 1930
(*L'Africain*, 18 juillet 1930)

Afin de permettre à la société un développement de son activité correspondant aux demandes croissantes de l'exportation, la Manufacture de tabacs, cigares et cigarettes J. Bastos a porté son capital, au cours de l'exercice écoulé, à 15 millions de francs.

À LA TÊTE DE L'INDUSTRIE LAVERGNE DES TABACS
par E. P.
(*L'Écho d'Alger*, 15 novembre 1930)

La visite que nous avons faite à la Société Bastos à l'occasion de l'inauguration de ses nouveaux immeubles nous a permis de mesurer l'importance qu'elle a prise.

Les progrès méthodiquement réalisés nous ont frappé. Nous estimons que nos lecteurs doivent connaître l'évolution de cette entreprise, qui mérite d'être citée en exemple pour ses initiatives et la perfection de leur réalisation.

Les hommes

Le président du conseil d'administration, M. Albert Galicier, est, en France, une des personnalités les plus en vue du monde industriel et financier. Grand officier de la Légion d'honneur, M. Galicier est président ou administrateur de plus de vingt importantes sociétés. Le Bon Marché, Montecatini, les Établissements du Lion Noir Henry Hamelle, Sautter-Harlé, etc., relèvent de sa direction. Il est en outre administrateur de la Banque de l'Algérie et de la Banque industrielle de l'Afrique du Nord.

Malgré toutes ces charges, M. Galicier (ligne blanche] très près au développement de la Société Bastos dont il a lui-même tracé le plan et suivi les étapes.

Son expérience, ses relations, son crédit sont en outre, pour la Société Bastos, un appui matériel .et moral inestimable.

Il s'est entouré, en Algérie et en France, pour composer le conseil d'administration de personnalités de premier plan.

La direction effective de l'affaire est aux mains d'un homme énergique et avisé, le colonel Varaigne, administrateur délégué, qui, s'appuyant dans les usines sur des techniciens de grande valeur, a réalisé, en quelques années une œuvre considérable.

Les principes

La vieille maison Bastos, fondée en 1838 par Juan Bastos, a voulu être la plus jeune par ses méthodes comme par ses installations.

Depuis plusieurs années, elle travaillait à l'élaboration du projet d'aménagement ultramoderne aujourd'hui réalisé. Ses ingénieurs ont parcouru l'Europe en vue de déterminer les méthodes les plus sûres et de choisir le matériel le meilleur.

Ces études terminées, il fallait en appliquer les résultats, soit dans une considérable usine centrale, soit dans un réseau de manufactures d'importance moyenne. On s'arrêta à ce dernier plan. Les usines Bastos sont réparties géographiquement et spécialisées dans le genre de fabrications le mieux approprié à leur situation. Moins lourdes à diriger, plus faciles à transformer, à rajeunir, à adapter elles s'entraident mutuellement [*sic*].

La direction générale est à Alger, où un organisme central est chargé des achats et des stocks. Ce dernier point marque une énorme supériorité car le magasin général

d'approvisionnement fonctionnant comme une entreprise indépendante, achète toutes les sortes de tabacs et peut, vu les quantités qu'il traite, obtenir les meilleures conditions. Il trie ces tabacs, les prépare et les livre à chaque usine selon ses besoins avec le plus de garanties de qualité.

Les bâtiments

Pour parler seulement de ceux que nous avons vus, mentionnons que le nouvel entrepôt de la rue Mizon, magnifique immeuble de ciment, couvre dans ses trois halls 6.450 mètres carrés. C'est là que s'accumulent les approvisionnements de la Société Bastos

C'est là que, baignés de lumière et d'air, les tabacs fermentent, puis sont triés et classés par des spécialistes experts.

La manutention des balles et des « boucauts » (lourds barils pesant 700 à 800 kilos) est entièrement mécanique : treuils électriques, ponts roulants, toboggans, etc. D'ingénieux appareils remplacent des équipes entières. La judicieuse disposition des entrées et des sorties épargne du temps et des efforts dans les déplacements intérieurs des tabacs en cours de préparation. Le problème de la pesée, rendu si délicat par les exigences de la Régie, et celui du chargement des balles sur les camions sont résolus, eux aussi, avec beaucoup d'élégance, le premier par des balances enregistreuses, le second par des treuils monorails.

L'immeuble de l'avenue du Frais-Vallon. où sont fabriqués les produits Bastos et Ben Turki n'est pas moins bien agencé.

Les machines

Ici, c'est le triomphe de la machinerie. Les balles de tabac, éventrées, déversent leur contenu dans des mannes. Quelques ouvriers s'en emparent, dont l'unique souci est d'alimenter les hachoirs voraces, monstrueux ou hallucinants masticateurs qui transforment la feuille de tabac en lanières uniformes.

À partir de cet instant, plus personne ne touche le tabac. Du hachoir, il tombe sur une chaîne à godets qui l'entraîne vers les fours où il subit la torréfaction. À la sortie, une conduite pneumatique l'aspire et l'expédie aux étages supérieurs. Il y traverse ces séchoirs perfectionnés. Mis en masses pour quelques jours, il se dépouille des dernières traces d'humidité. Il est ensuite transporté mécaniquement aux merveilleuses machines qui confectionnent les cigarettes.

L'œil ne peut suivre les mouvements vertigineux des différents organes de ces machines. Il ne peut qu'admirer la rapidité de la fabrication et se réjouir du jet ininterrompu des cigarettes qui s'accumulent, pour certaines machines, à la cadence de 500 000 à 600 000 par jour. Et tout cela sans intervention humaine, tout cela d'une propreté, d'une asepsie absolues, réconfortante garantie pour les délicats soucieux de ce qu'ils portent à leurs lèvres.

Enfin, les plus surprenants appareils sont ceux qui confectionnent les paquets de cigarettes, à la vitesse de 4.000 paquets à l'heure. Que de problèmes mécaniques résolus. Songez qu'il ne faut pas comprimer les cigarettes, ni les salir, ni les déformer, ni les vider, ni les déchirer, qu'il faut plier l'enveloppe, la coller, placer le cachet de garantie, poser la bande de la Régie !

La perfection et la régularité de ces machines plongent le visiteur dans un ébahissement admiratif.

Et Carmen ?

Hélas, Carmen a disparu. Comme Chicanelle, le progrès l'a chassée. Elle n'a plus rien à faire dans les fabriques de cigarettes. Les amateurs de pittoresque la retrouveront dans les usines d'Oran de la Société Bastos où se confectionnent les cigares, fruits délicats qu'il faut cueillir à la main. L'ardente et folle héroïne de Mérimée ne se

reconnaîtrait plus dans la fragile jeune fille qui contrôle, d'un œil tranquille, le travail du monstre ronronnant, dont un homme au long de toute sa vie, ne pourrait fumer la production d'un jour.

Cent tabacs, mille fumées

C'est seulement par une visite comme celle-ci que l'on peut se faire une idée des soins apportés à la fabrication de nos cigarettes. C'est en pensant aux innombrables sortes de tabacs, à leurs différents degrés de fermentation, de séchage, au réglage de leur coupe, de leur densité, que nous pouvons comprendre la diversité des produits livrés au commerce.

Et les prix si bas pratiqués par Bastos eu égard à la perfection de ses articles ne nous surprendront plus !

Nous avons vu comment on « serre » le prix de revient, de quel ordre sont les économies de main-d'œuvre, sur quelle formidable production s'amortit le coût de l'outillage.

Fumons en paix ! Bastos ménage notre gousset comme il sait flatter notre palais. Nous avons l'embarras du choix ; bourses de tabac extra fin, capable de satisfaire le dilettante indigène le plus exigeant, cigares et cigarettes courantes qui ont fait depuis si longtemps la réputation de la maison, jusqu'aux cigares et cigarettes de luxe.

Et une constatation réconfortante

Née en terre algérienne, exploitant des produits algériens, voilà une entreprise prospère, dont la marche en avant ne s'embarrasse d'aucune difficulté. Ses achats, ses salaires font vivre des milliers de personnes. Ses produits remplissent d'aise des millions de fumeurs en Algérie, en France dans nos colonies et à l'étranger. Pleine d'ardeur et de sève, cette entreprise étend encore ses moyens d'action.

Félicitons ses chefs, qui ont bien mérité de la colonie et saluons son essor, augure de prospérité générale.

MANUFACTURE DE TABACS CIGARES ET CIGARETTES J. BASTOS (L'Information financière, économique et politique, 18 juin 1932)

Les actionnaires, réunis le 16 juin en assemblée ordinaire, sous la présidence de M. Albert Galicier, président du conseil d'administration, ont approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1931, faisant ressortir un bénéfice net de 1.239.008 fr. 96, auquel vient s'ajouter le report précédent de 1.568.146 fr. 56, ce qui forme un total disponible de 2.807.194 fr. 92.

Le dividende a été fixé à 7 %, soit 95 fr. brut pur action, payable à partir du 15 juillet à raison de, net : 32 fr. 11 par action nominative et 28 fr. 40 par action au porteur. Il a été reporté à nouveau une somme de 1 million 652.538 fr. 71.

MM. Henri Varaigne, Émile Perrot, Mahfoud ben Turki, Simon Laboubée et Allel ben Turki, administrateurs sortants, ont été réélus.

Le conseil résume comme suit, dans son rapport, l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé : Nouvelle diminution du chiffre d'affaires à l'exportation, plus que largement compensée par une nouvelle augmentation du chiffre d'affaires en Algérie : sensible augmentation des résultats bénéficiaires des usines permettant, malgré une nouvelle diminution du revenu encaissé de la filiale, la Société des Cigarettes Nationales, de totaliser, après des amortissements plus importants que ceux pratiqués l'an dernier, un bénéfice net peu inférieur au chiffre de l'exercice précédent.

En ce qui concerne l'exercice en cours, a déclaré le président, les résultats des cinq premiers mois sont aussi favorables, sinon supérieurs à ceux de la période

correspondante de 1931 et laissent entrevoir, autant que les circonstances économiques actuelles le permettent, des perspectives intéressantes.

MANUFACTURE DE TABACS CIGARES ET CIGARETTES J. BASTOS
(*L'Information financière, économique et politique*, 10 juin 1933)

Les actionnaires, dans leur assemblée ordinaire du 9 juin, ont approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1932 qui accusent un bénéfice brut de 9.671.623 francs et un bénéfice net de 1.315.474 francs. Avec le report antérieur le solde disponible est de 2.988.013 francs.

Le dividende a été fixé à 57 fr. 50 brut par action, sur lequel un acompte de 17 fr. 50 a été payé le 15 décembre. Le solde de 20 fr. s'établit à net 18 fr. 45 par action nominative et à 17 fr. 43 au porteur.

Il a été reporté une somme de 1.657.269 francs.

MM. Louis Bastos et Émile Perrot, administrateurs sortants, ont été réélus.

Dans son rapport, le Conseil expose que la société a enregistré un nouveau fléchissement de ses exportations, particulièrement en Indochine.

Réduite pour 1932 au seul bénéfice de ses propres exploitations, la société a vu, grâce au nouveau développement enregistré dans le débouché algérien, les résultats s'améliorer par rapport à ceux de l'exercice 1931.

Dans son allocution, M. Albert Galicier, président du conseil d'administration, a indiqué que le chiffre des ventes enregistré à la fin de mai 1933 est supérieur à celui de la période correspondante de l'exercice 1932 et, sauf imprévu et en dépit de la situation générale, la marche de la société est satisfaisante.

TABACS, CIGARES ET CIGARETTES BASTOS
(*Le Journal des débats*, 24 mai 1934)

Les bénéfices de l'exercice 1933 se sont élevés à 1.526.665 fr. contre 1.315.474 francs en 1932. Le conseil proposera à l'assemblée du 18 juin la distribution d'un dividende de 40 fr. contre 37 fr., 50 l'année précédente et de reporter à nouveau 1.837.569 fr. (en augmentation de 185.030 fr. sur l'année dernière). Un acompte de 17 fr. 50 a déjà été payé en octobre 1933.

BASTOS
(*Le Journal des débats*, 22 juin 1934)

L'assemblée du 18 juin a approuvé les comptes de 1933 (voir notre *Information* du 24 mai), et voté le dividende annoncé de 40 fr. brut, soit 37 fr. 50 net. Un acompte de 17 fr. 50 brut a été payé le 23 octobre 1933 ; le solde net sera mis en paiement le 1^{er} juillet, à raison de 20 fr. 70 par action nominative et 19 fr. 468 par action au porteur.

Informations et communiqués
CIGARETTES BASTOS

(*Le Journal des débats*, 31 mai 1935)

Les bénéfiques du dernier exercice se sont élevés à 1.626.986 francs contre 1.526.665 fr. Le dividende sera maintenu à 40 fr.

CRÉATION DES MANUFACTURES INDOCHINOISES DE
TABAC, CIGARES ET CIGARETTES J. BASTOS
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Bastos-Indochine.pdf

BASTOS

(*Le Journal des finances*, 25 décembre 1936)

Le marché de Bastos, une des bonnes valeurs du groupe Galicier, longtemps exsangue, paraît s'animer à son tour. On annonce pour le 28 décembre le paiement d'un acompte de 16 fr. net, alors que les dividendes antérieurs avaient toujours été payés en une fois.

Le titre, dont le cours n'a pas profité du rajustement consécutif à la dévaluation, vaut 750. Il pourrait monter.

TABACS, CIGARES ET CIGARETTES BASTOS
(*Les Annales coloniales*, 1^{er} octobre 1937)

Le conseil a décidé la mise en paiement, à partir du 5 octobre, d'un acompte de dividende de 15 francs net par action, soit la même répartition que l'an dernier.

BASTOS

(*Le Journal des finances*, 5 novembre 1937)

Le marché de l'action Bastos est contrôlé par le groupe Galicier. Bastos est une très bonne affaire, mais le groupe Galicier, depuis des mois, ne s'en occupait guère.

Il semble qu'il y a quelque chose de changé.

Le titre valait 698 au début d'octobre, il vaut 734 plus 15 francs net de coupon d'acompte, détaché le 5 octobre.

D'aucuns discrètement cherchent du titre et n'en trouvent pas.

L'accord entre les producteurs algériens et indochinois de cigarettes est signé.

Annuaire industriel, 1938

BASTOS (Manufactures de tabacs, cigares et cigarettes J.), siège social : 1, r. Christophe-Colomb, Oran (Algérie). T. 0-07. Codes : Lieber, Lieber 5 lettres, A. B. C. 5^e éd. R. C. Oran 326. — Siège adm. : 43, r. Cambon, Paris, 1^{er}. — Soc. an. cap. 15.000.000 francs.

Tabacs, cigares et cigarettes. (26-39280).

MANUFACTURE DE TABACS, CIGARES ET CIGARETTES J. BASTOS

(Annuaire Desfossés, 1938)

Société anonyme française, constituée le 30 janvier 1912, pour une durée de 50 ans.
Objet : l'acquisition et l'exploitation de manufactures de tabacs en tous pays, notamment en Algérie et aux colonies. Manufactures à Oran et Alger.

Siège social : Oran, 1, rue Christophe-Colomb.

Capital social : 15.000.000 de francs, divisé en 30.000 actions de 500 francs, sur lesquelles 3.200, en sus d'une somme espèces de 1.050.000 francs, a été attribuée à MM. E. Bastos, L.-A. Bastos et Mme Veuve Michel, née Bastos, en rémunération de leurs apports. À l'origine, 3.300.000 francs, porté en novembre 1919 à 10 millions, en 1920 à 11.500.000 francs et en octobre 1929 à 15 millions par l'émission à 725 fr de 7.000 actions nouvelles de 500 francs (1 nouvelle pour 4 anciennes, coupon n° 13).

Conseil d'adm. : Albert Galicier, président ; M. Ganne, vice-président ; A[lfred] Jourdanne, vice-président ; général H. Varaigne, adm.-dir. ; Allel ben Turki, J. Bastos, H. Borgeaud, L[ouis] Bovet [Marseille > AOF], Jean Galicier, S. Laboubée, Mahfoud ben Turki, E. Perrot, Sté V^{ve} Bertomeu [cigarettes à Alger].

Commissaires aux comptes : MM. A. Boutier, G. Hugonet.

Année sociale : close le 31 décembre.

Assemblée générale : avant fin juin ; une voix par action, maximum 500 voix ; Dépôt des titres 16 jours avant la réunion.

Répartition des bénéfices: 6 % à la réserve légale, 5 % d'intérêt aux actions. Sur le surplus : 10 % au conseil d'administration. Sur l'excédent : prélèvements facultatifs pour fonds de prévoyance ou d'amortissement. Le solde aux actions.

Liquidation : après remboursement du capital, le solde aux actions.

Service financier : au Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, Société financière cuivre et pyrites.

Inscription à la cote : Marché en banque, au comptant : actions. « Cote Desfossés » n° 74.

BILANS AU 31 DÉCEMBRE (en 1.000 francs)

	1934	1935	1936	1937
PASSIF				
A. — Capital	15.000	15.000	15.000	15.000
Réserves	2.910	3.064	3.114	3.272
C. — Dette flottante	14.894	14.159	19.997	26.999
D. — Dividendes, Tantièmes	1.223	1.259	1.000	1.260
	<u>34.027</u>	<u>33.482</u>	<u>39.111</u>	<u>46.441</u>
ACTIF				
F. — Immobilisations	13.088	13.725	12.532	14.133
Titres, Participations	»	»	2.090	2.090
G. — Réalisable :				
Marchandises	12.427	12.062	13.078	20.529
Débiteurs	7.101	6.384	9.356	8.793
H. — Disponible	1.411	1.307	2.056	896

	34.027	33.482	39.111	46.441
--	--------	--------	--------	--------

Conseillers du commerce extérieur
(*L'Écho d'Alger*, 13 mars 1938)

Sont nommés conseillers du commerce extérieur de France pour une période de cinq années :

MM. ... Varaigne, administrateur de la société des tabacs Bastos à Alger...

BASTOS
(*Le Journal des débats*, 20 mai 1938)

Les comptes de 1937 se soldent par un bénéfice net de 1.418.290 francs contre 1.050.144 francs en 1936, formant, avec le report antérieur, un solde disponible de 3.089.203 francs contre 2.723.184 francs. Le conseil proposera de porter le dividende de 32 fr. 50 à 40 francs par action.

Tabacs, Cigares et Cigarettes J. Bastos
(*La Journée industrielle*, 13 juin 1939)

Réunis le 21 juin en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1938, faisant ressortir un bénéfice de 1.448.556 fr., qui forme, avec le report antérieur de 1.758.551 fr., un total disponible de 3.207.108 francs.

L'assemblée a fixé le dividende à 40 francs par action, sur lequel un acompte de 20 fr. a déjà été versé.

La nomination de M. Xavier Loisy, eu qualité d'administrateur, a été ratifiée. MM. Émile Perrot, Henri Borgeaud et la Société Veuve Bertomeu et Cie ont été réélus administrateurs.

Manufacture de Tabacs, Cigares et Cigarettes J. Bastos
(*Le Journal*, 25 août 1941)

L'assemblée extraordinaire du 19 août a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital de 15 millions à 22.500.000 francs par l'émission de 15.000 actions nouvelles de numéraire.

Légion française des combattants

GRUPE D'ENTREPRISE DE LA MAISON BASTOS
(*L'Écho d'Alger*, 28 octobre 1941)

Plus de deux cents légionnaires et volontaires de la Révolution nationale prenaient part à la réunion du groupe d'entreprise de leur établissement. qui avait lieu vendredi 24 octobre, avenue du Frais-Vallon.

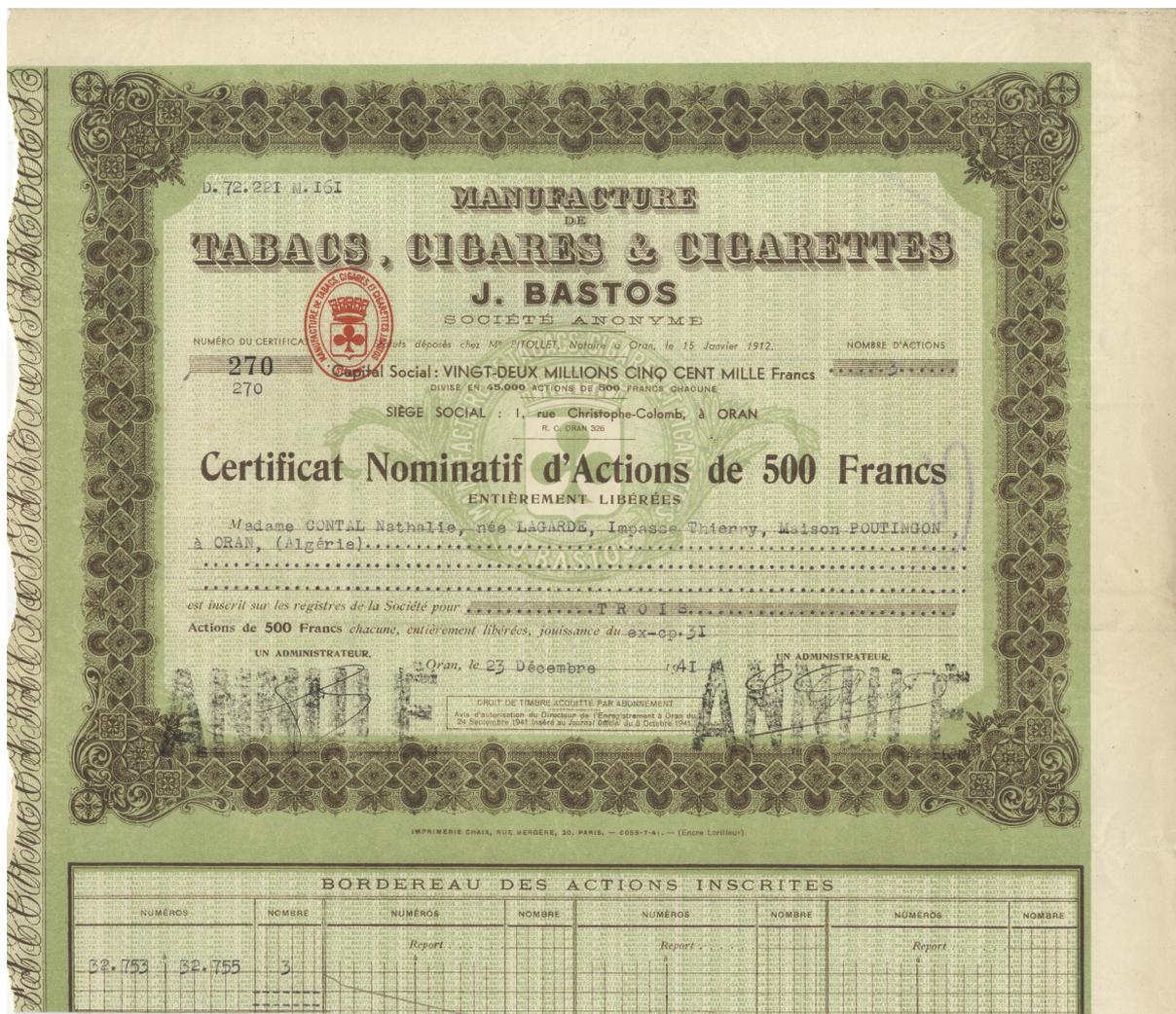
M. Houze, délégué de l'entreprise Bastos, prit le premier la parole et démontra que le seul moyen de sauver la France était de suivre aveuglément le Maréchal. Il lança ensuite un appel en faveur des prisonniers qu'on ne doit surtout pas oublier.

Grâce à la générosité de tous (employés et ouvriers), 20 colis sont expédiés chaque mois.

M. Djaoud, s'adressant en langue arabe aux musulmans, nombreux à cette manifestation, fit le procès du gaullisme et du communisme.

M^e Millot termina en faisant le plus vif éloge du Maréchal qui a fait le don de sa personne à la France, et attaqua le capitalisme juif, qui lui a fait tant de mal.

Cette manifestation fut hachée de vifs applaudissements et la réunion prit fin sur une vibrante « Marseillaise » et le cri de ralliement : « Légion ! France. »



Coll. Serge Volper
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf

MANUFACTURE DE TABACS, CIGARES ET CIGARETTES J. BASTOS
Société anonyme

Statuts déposés chez M^e Pitollat, notaire à Oran, le 15 janvier 1912

Capital social : vingt-deux millions cinq cent mille francs
 divisé en 45.000 actions de 500 fr. chacune
 Siège social : 1, rue Christophe-Colomb, à Oran
 R.C. Oran 326

CERTIFICAT NOMINATIF D' ACTIONS DE 500 FRANCS
 entièrement libérées
 Un administrateur (à gauche) : ?
 Un administrateur (à droite) : Galicier

DROIT DE TIMBRE ACQUITTÉ PAR ABONNEMENT

Avis d'autorisation du directeur de l'Enregistrement à Oran du 24 septembre 1941. Inséré au *Journal officiel* du 8 octobre 1941.

Impr. Chaix, rue Bergère, 20, Paris. — 6057-7-41 — (Encres Lorilleux)

MANUFACTURE DE TABACS, CIGARES ET CIGARETTES J. BASTOS
(*Le Journal*, 23 mars 1942)

Augmentation du capital de 22.500.000 francs à 31.250.000 francs par émission à 726 francs et introduction éventuelle en Bourse le 17.500 actions nouvelles de 500 francs, jouissance 1^{er} janvier 1942. Droit : une action nouvelle pour trois ancienne.

MANUFACTURE DE TABACS, CIGARES ET CIGARETTES
J. BASTOS
(*Le Temps*, 28 avril 1942)

Cette société porte son fonds social de 22.500.000 francs à 31.250.000 francs par l'émission de 17.500 actions nouvelles au nominal de 500 francs.

Ces actions nouvelles, portant jouissance à partir du 1^{er} janvier 1942, sont offertes au prix de 725 francs et réservées, par préférence, aux actionnaires actuels qui ont le droit de souscrire, à titre irréductible, une action nouvelle pour trois anciennes.

Les souscriptions et versements sont reçus du 13 avril au 30 mai 1942 : au Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, 43, rue Cambon, à Paris, ainsi que dans ses succursales et agences de France et d'Afrique du Nord, et à la Banque transatlantique, 17, boulevard Haussmann, à Paris.

MANUFACTURE DE TABACS, CIGARES ET CIGARETTES J. BASTOS
(*Le Journal*, 24 août 1942)

Une assemblée extraordinaire tenue le 18 août a vérifié et reconnu la sincérité de l'augmentation du capital qui se trouve porté à 31.250.000 fr.

MANUFACTURE DE TABAC, CIGARES ET CIGARETTES BASTOS
(*Le Journal des débats*, 25 janvier 1943)

Inscription des 17.500 actions nouvelles de 500 fr., n° 45001 à 62.500.

1947 (février) : transfert du siège d'Oran à Alger.

Manufacture de Tabacs, Cigares et Cigarettes J. Bastos

(L'Information financière, économique et politique, 28 juin 1950)

L'assemblée ordinaire tenue aujourd'hui 27 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1949 se soldant par un bénéfice de 102.796.374 fr. et a fixé le dividende à 200 fr. par action.

Le rapport du conseil signale que, contrairement à ce qui s'est passé au cours des exercices écoulés depuis la fin de la guerre, les possibilités retrouvées en matière d'approvisionnement ont permis pour l'industrie des cigarettes, en 1949, le retour à la liberté des fabrications et des ventes. Il en est résulté pour les usines d'Algérie un accroissement de volume des affaires et une amélioration des résultats d'exploitation. Les filiales d'Indochine, du Cameroun et d'Afrique ont des résultats satisfaisants.

L'assemblée a décidé de porter le capital de 105 à 350 millions par incorporation de réserves et élévation de 750 à 2.500 fr. du nominal des actions.

Annuaire Desfossés, 1953, p. 1849 :

Manufacture de Tabacs, Cigares et Cigarettes

Conseil d'administration : H. Varaigne, P.-D.-G. ; L. Galicier, V.-P. ; J. Bernasconi, A.-D.-G. ; J. Bastos, H. Beaune, H. Borgeaud, J. Galicier, E. Gendre, E. Perrot, P. Picard, M.. Simian.

COMMISSAIRES AUX COMPTES : MM. H. Chandèze, G. Hugonet, H. Picquet.

BASTOS

(L'Information financière, économique et politique, 29 avril 1953)

ALGER, de notre correspondant partie.

Le bénéfice net s'élèverait à 373 millions après de très importantes provisions dont le total dépassera certainement 450 millions. Dans ces provisions sont compris un amortissement de 95 millions pour cet exercice et un amortissement égal pour l'exercice prochain, plus de 80 millions pour dépenses non réglées, 240 millions pour éventualités fiscales et diverses et enfin la provision nécessaire aux frais afférents à la répartition d'une action Manufacture Indochinoise des Cigarettes [sic] pour une action Bastos.

Enfin le dividende brut serait porté à 900 fr.

N.D.L.R. — Pour l'exercice précédent, le bénéfice net était de 283 millions. La réserve légale recevait 18 millions 676.000 fr. ; le fonds de prévoyance 3.000.000 ; la réserve supplémentaire 55.000.000. Le dividende s'élevait à 700 fr., auquel s'ajoutait une répartition exceptionnelle de 600 francs.

Manufacture de Tabacs et Cigarettes J. Bastos

(L'Information financière, économique et politique, 30 juin 1953)

L'assemblée du 25 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1952 se soldant par un bénéfice net de 373 millions 472.785 fr. Le dividende fixé à 900 fr. sera mis en paiement sous déduction des impôts, à partir du 15 juillet 1953 contre remise du coupon n° 5.

Elle a ensuite décidé la répartition gratuite d'une action de 50 piastres Société Indochinoise des Tabacs et Cigarettes J. Bastos* pour 1 action Bastos. Une demande de

cotation des actions de la société Indochinoise sera déposée auprès de la Chambre Syndicale des courtiers en Valeurs mobilières de la Bourse de Paris.

L'assemblée a réélu MM. Jean Galicier et Pierre Picard et ratifié la nomination de M. Pierre Brottet en qualité d'administrateur.

MANUFACTURE DE TABACS, CIGARES ET CIGARETTES J. BASTOS [Desfossés 1956/1840]

S.A., janvier 1912.

Siège social : Alger, 20, rue Mizon. Secrétariat du conseil à Paris, 43, rue Cambon [= CFAT]. Tél. OPE. 54+30. Bureau à Paris, 17, rue des Mathurins [= Banque Hoskier, ayant absorbé la Banque Galicier]. OPE. 08-93.

Conseil d'adm. :

Varaigne (Général Henri)(1879-1964), 1840 (pdg Bastos), 1841 (v.-pdt adm.-dir. Indoch. Bastos).

Galicier (Louis), 201 (BIAN), 1840 (v.-pdt Bastos), 1841 (pdt Indoch. Bastos), 2025 (Grand hôtel de la rive gauche Lutetia).

Bernasconi (J.), 1840 (adg Bastos), 1841 (adm.-dir. Indoch. Bastos).

Bastos (R.), 1840 (Bastos).

Beaume (H.), 1840 (Bastos).

Borgeaud (Henri), 1432 (Phosphates Constantine), 1573 (Nord-africaine des ciments Lafarge), 1840 (Bastos), 1945 (Domaine du Chapeau de gendarme).

Brottet (P.)[^{0/00}], 299 (dg Cie financ. industriel), 836 (Redange-Dilling), 1381 (Prod. chim. Coignet), 1840 (Bastos), 1841 (Indoch. Bastos).

Galicier (Jean), 1840 (Bastos), 1841 (Indoch. Bastos).

Gendre (Édouard)[^{00/00}][CFAT], 292 (Foncière de la ville d'Alger), 413 (pdt Tramw.+autobus Casablanca), 448 (NCHP), 1612 (EGTH), 1840 (Bastos), 1841 (Indoch. Bastos).

Perrot (E.), 73 (Concorde-RD), 1840 (Bastos).

Picard (P.), 299 (Cie de financ. indus.-ex-Élec. Varsovie), 1840 (Bastos).

Simian (M.), 1840 (Bastos).

Chandèze (H.), 1840 (comm. cptes Bastos).

Dupouts, 1840 (comm. cptes Bastos).

Raimond (J.), 1739 (comm. cptes suppl. LUCIA), 1840 (comm. cptes Bastos).

Manufactures à Oran et Alger.

CAPITAL SOCIAL : 840 millions de fr., divisé en 168.000 actions de 5.000 fr. À l'origine. 3.300.000 fr.

Porté en novembre 1919 à 10 millions; en 1920 à 11.500.000 fr. ; en octobre 1929 à 15 millions par l'émission à 725 fr. de 7.000 actions nouvelles de 500 fr. (1 nouv. pour 4 anc., coupon n° 13) : à 22.500.000 fr. en 1941 par l'émission à 725 fr. de 15.000 actions nouvelles (1 pour 2 anc.) ; à 31.250.000 fr. en 1942 par l'émission au même taux de 17.500 actions (1 pour 3) et à 43.750.000 fr. en 1943 par l'émission au même taux de 25.000 actions (2 pour 5 anc.). Porté en 1946 à 70 millions par l'émission à 725 fr. de 52.500 actions nouvelles de 500 fr. (3 nouv. pour à anc.). Porté en 1949 à 105 millions par l'incorporation de réserves et l'élévation du nominal de 500 à 750 fr. Porté en 1950 à 350 millions par élévation du nominal à 2.500 fr. Porté en 1951 à 420 millions par élévation du nominal à 3.000 fr. Porté en 1952 à 504 millions par émission au pair de 28.000 actions de 3.000 fr. (1 pour 5). Porté en 1954 à 840 millions par élévation du nominal à 5.000 fr.

en milliers de fr.	Bénéfice nets	Dividende et tantièmes
1945	13.917	8.540
1946	16.527	13.820
1947	26.183	19.637
1948	38.882	22.327

1949	102.796	36.504
1950	128.243	58.792
1951	283.405	206.373
1952	373.472	185.187
1953	385.349	220.895
1954	398.591	250.699

Manufacture de tabacs, cigares et cigarettes J. Bastos
(*L'Information financière, économique et politique*, 26 avril 1956)

Le rapport du conseil, présenté à l'assemblée ordinaire du 25 avril, indique qu'en fait, l'exploitation a pu se continuer régulièrement à peu près partout ; seuls certains secteurs de vente ont accusé, dans les derniers mois de l'année, un fléchissement qui n'a d'ailleurs été sensible que sur la vente des sachets de tabac à fumer.

Dans l'ensemble, les chiffres d'affaires ont encore marqué une progression appréciable.

L'assemblée a approuvé les comptes de 1955, faisant ressortir un bénéfice net de 398.134.067 francs. Le dividende fixé à 1.500 francs net sera mis en paiement à partir du 11 mai 1956.

Une assemblée extraordinaire, tenue ensuite, a décidé de porter le capital de 840 millions à 1.260 millions par incorporation de 420 millions prélevés sur la réserve spéciale de réévaluation et l'attribution gratuite d'une action nouvelle, jouissance 1^{er} janvier 1956 pour deux anciennes.

Elle a ensuite modifié divers articles des statuts, pour les mettre en harmonie avec la législation en vigueur.

MANUFACTURE DE TABACS, CIGARES ET CIGARETTES J. BASTOS
(*L'Information financière, économique et politique*, 24 avril 1958)

L'assemblée du 22 avril a approuvé les comptes de 1957 faisant ressortir un bénéfice net de 447.577.733 fr. et fixé le dividende net à 1.300 francs par action, payable à partir du 12 mai.

Dans son rapport, le conseil indique que l'exercice 1957 a vu se poursuivre, à peu près dans tous les domaines, les développements déjà signalés l'an dernier, ainsi que leurs résultats favorables, en Algérie d'abord, mais plus particulièrement encore dans les diverses filiales.

En Algérie, les résultats enregistrés, bien que légèrement accrus, n'ont pas entièrement suivi l'augmentation du volume des ventes dont les prix nets d'impôt n'ont pas été majorés, malgré diverses hausses partielles des matières premières et un accroissement notable du pourcentage des charges.

Par contre, l'ensemble des revenus et redevances provenant des entreprises extérieures a marqué une nette augmentation par rapport à l'exercice précédent.

Au sujet des filiales agricoles d'Algérie, le conseil avait, l'an dernier, signalé les difficultés dues aux circonstances qu'elles avaient rencontrées dans leur exploitation, difficultés qu'elles avaient pourtant surmontées peu à peu sur le plan matériel. Un très net redressement s'est opéré au cours de l'année 1957, et l'incidence favorable, pour la

société-mère, des résultats de ces filiales se manifesteront, quoique encore d'une manière modérée, en 1958.

1961 : création des Manufactures algériennes Bastos
regroupement des intérêts hors Algérie dans la SOFICAL.



Coll. Peter Seidel

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Peter_Seidel.pdf

MANUFACTURES ALGÉRIENNES
DE
TABACS, CIGARES ET CIGARETTES
J. BASTOS

Société anonyme

Capital social : 10.500.000 nouveaux francs
divisé en 105.000 actions de 100 nouveaux francs chacune
Statuts déposés en l'étude de M^e Dufour, notaire à Paris
Siège social : 20, rue Mizon, 20 — Alger

ACTION DE CENT NOUVEAUX FRANCS
AU PORTEUR

Le président-directeur général :
Un administrateur, par délégation du conseil d'administration
Imprimerie de la Bourse, Paris — Procédés S.B.



Coll. Serge Volper
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf
 MANUFACTURE DE TABACS, CIGARES ET CIGARETTES
 J. BASTOS

Société anonyme
 Capital social : 21.000.000 de nouveaux francs
 divisé en 420.000 actions de 50 nouveaux francs chacune
 Siège social : 20, rue Mizon, 20 — Alger
 Registre du commerce : Alger 22.221
 ACTION DE CINQUANTE NOUVEAUX FRANCS
 au porteur

Le président-directeur général : Manaut ?
 Un administrateur ou par délégation du conseil d'administration : R. Bastos
 Imprimerie de la Bourse, Paris — Procédés S.B.



MANUFACTURES ALGÉRIENNES DE TABACS, CIGARES & CIGARETTES J. BASTOS
 35 108 — Imprimerie de la Bourse, Paris — Procédés S.B.

Coll. Serge Volper
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf
 MANUFACTURE DE TABACS, CIGARES ET CIGARETTES J. BASTOS
 Société anonyme
 Capital social : 21.000.000 de francs
 divisé en 210.000 actions de 100 francs chacune
 Statuts déposés en l'étude de M^e Dufour, notaire à Paris
 Siège social : 20, rue Mizon, 20 — Alger
 Registre du commerce : Alger 22.221
 ACTION DE CENT FRANCS
 au porteur
 Le président-directeur général : ?
 Un administrateur ou par délégation du conseil d'administration : ?
 Émission 1963
 Imprimerie de la Bourse, Paris — Procédés S.B.

WW 1979 :

BASTOS (Emmanuel), président de tribunal administratif. Né le 20 mars 1915 à Oran (Algérie). Fils de Firmin Bastos, industriel, et de M^{me}, née Emmanuelle Bellot. Mar. le 29 sept. 1938 à M^{lle} Denise Jaume (3 enf. : Jean-Louis, Nicole, Jacques). Études : Lycée d'Oran, Faculté de droit d'Alger. Dipl. : licencié en droit. Carr. : administrateur des services civils d'Algérie (1945-1952), conseiller des tribunaux administratifs d'Alger (1952-1957), d'Oran (1957-1964) puis de Nice (1964-1968), président des tribunaux administratifs des Antilles françaises (1968-1973), président du tribunal administratif de Dijon (depuis 1973). Décor. : chevalier de la Légion d'honneur, chevalier du Mérite agricole. Membre du Bridge-Club de Dijon. Adr. : prof., 22, rue d'Assas, 21000 Dijon ; privée, 20, av. Foch, 21000 Dijon.

BEAUNE Henry [/x0]. Administrateur de sociétés. Né à Écully (Rhône), le 22.5.1893. M. : le 20.4.1920, avec Geneviève Massin. Enf. : Bernadette. Carr. : gén. de brigade aérienne, adm. Manuf. de tabacs, cigares et cigarettes Bastos, etc. Décor. : Com. O. nat. Légion d'hon., Cr. de guerre G.M. 1. A. : 50, rue Spontini, 75 Paris 16e, France.

PRUDHON Henri [/x0], administrateur de sociétés. Né à Saint-Boil (S.-et-L.), le 3.5.1903. F. : de Jean-Louis, négociant en vins, et de Caroline Dupuis. M. : le 27.5.1944, à Saïgon, avec Yvonne Deffois. Études : École nat. d'ing. arts et métiers. Gr. univ. : ing. civil. Carr. : 1926-1928 bureau d'ét. constr. navale, 1928-1930 ing. chef de chantier T.P., 1930-1935 ing. Manufacture de tabacs (« Bastos » Alg.) ; 1935-1945 dir. manufacture de tabac à Saïgon ; v.-prés. conseil d'adm, Soc. Indochinoise J. Bastos et prés. conseil d'adm. Cie des tabacs C.K.T., adm. Sofical. Membre Soc. anciens élèves École nat. d'ing. arts et métiers, Comité fr des gr. chasses, Soc. des ing. de France. Récr. : chasse, pêche. Adr. priv. : 10, rue Victorien-Sardou, Paris 16^e ; prof. : 18, av. de Messine, Paris 8^e, France.

MANUFACTURES ALGÉRIENNES J. BASTOS

Les actionnaires réunis le 28 avril 1977 en assemblé ordinaire et extraordinaire, sous la présidence de M. Raymond Belin, ont approuvé les comptes 1976.

Ils ont décidé la répartition, à partir du 9 mai 1977, de la dernière partie d'indemnité de nationalisation, soit 7,62 F par action coupon n° 5.

L'assemblée a décidé la mise en liquidation de la société et désigné comme liquidateur la Société de financement industriel commercial et agricole « Sofical ». Le liquidateur est chargé d'effectuer au cours de l'année 1977 les répartitions aux actionnaires de l'actif disponible après provisions pour les dépenses de la liquidation.
HORS COTE

MANUFACTURES ALGÉRIENNES J. BASTOS

Le 3 novembre 1977 les actionnaires réunis en assemblée ont décidé la liquidation définitive de la société. L'assemblée a également décidé la mise en paiement, à partir du 14 novembre 1977, du reliquat d'actif, soit brut 6,78 F par action, et net 6,62 F après retenue du droit de partage de 0,16 F. À cette répartition, un avoir fiscal de 3,39 F par

action est attaché. Cette distribution sera effectuée, contre remise du coupon n° 7, et estampillage des titres.

HORS COTE
